

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 29.10.2008

Révision: 15.04.2008

1 Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise

- **Identification de la substance ou de la préparation**
- **Nom du produit Körapur 690 RAL 7037 - Komp.A**
- **Code du produit** R044855-00
- **Emploi de la substance / de la préparation** Colle
- **Producteur/fournisseur :**
 Kömmerling Chemische Fabrik GmbH
 Zweibrücker Straße 200
 D-66954 Pirmasens
 Tel.: +49 (0)6331/56-0
- **Service chargé des renseignements :**
 Abteilung: C-U Qualitäts- und Umweltmanagementcenter
 (department: C-U Quality- and Environmentalmanagementcenter)
 Tel.: +49 (0)6331/56-1119; Fax.: +49 (0)6331/56-1091
 e-Mail: Productsafety@Koe-Chemie.de
- **Renseignements en cas d'urgence :**
 Bei Vergiftungen: (in case of poisoning:)
 Giftinformationszentrum - Universitätsklinikum Mainz (Klinische Toxikologie)
 Tel.(24h): +49 (0)6131/19240

 Bei Transportunfällen: (in case of transport accidents:)
 Tel.(24h): +49 (0)621/60-43 333

2 Identification des dangers

- **Principaux dangers:** néant
- **Indications particulières sur le danger pour l'homme et l'environnement:**
 R 10 Inflammable.

3 Composition/informations sur les composants

- **Caractérisation chimique**
- **Description :** préparation

- **Composants contribuant aux dangers:**

CAS: 1330-20-7 EINECS: 215-535-7	xylène, mélange d'isomères, pur	Xn, Xi; R 10-20/21-38	< 10%
CAS: 100-41-4 EINECS: 202-849-4	éthylbenzène	Xn, F; R 11-20	< 2,5%

- **Indications complémentaires :**
 Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

4 Premiers secours

- **après inhalation :**
 Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
 En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.
- **après contact avec la peau :**
 Tamponner les parties touchées de la peau avec du coton ou de la cellulose, puis laver soigneusement à l'eau et avec un produit de nettoyage doux.

(suite page 2)

F

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 29.10.2008

Révision: 15.04.2008

Nom du produit Körapur 690 RAL 7037 - Komp.A

(suite de la page 1)

- **après contact avec les yeux :**
Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes et consulter un médecin.
- **après ingestion :** Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

5 Mesures de lutte contre l'incendie

- **Moyens d'extinction:**
Jet d'eau
Mousse résistant à l'alcool
Poudre d'extinction
Dioxyde de carbone
- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité :** Jet d'eau à grand débit.
- **Dangers particuliers dus au produit, à ses produits de combustion ou aux gaz dégagés :**
Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.
- **Equipement spécial de sécurité :** Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant

6 Mesures à prendre en cas de rejet accidentel

- **Les précautions individuelles:**
Veiller à une aération suffisante
Tenir éloignées les sources d'incendie
En cas d'action exercée par des vapeurs, de la poussière ou un aérosol, utiliser un appareil de protection respiratoire
- **Mesures pour la protection de l'environnement :**
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau souterraines
- **Méthodes de nettoyage/récupération :** Recueillir par moyen mécanique.

7 Manipulation et stockage

- **Manipulation :**
- **Précautions à prendre pour la manipulation:**
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
- **Préventions des incendies et des explosions:**
Tenir à l'abri de sources d'inflammation - ne pas fumer.
Prendre des mesures contre une charge électrostatique.
Des vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif
- **Stockage :**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :**
Empêcher de façon sûre la pénétration dans le sol
- **Indications concernant le stockage commun :** Ne pas stocker avec les aliments
- **Autres indications sur les conditions de stockage :**
Protéger contre le gel.
Tenir les emballages hermétiquement fermés
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil
Conserver les emballages dans un lieu bien aéré
Stocker à sec

8 Contrôle de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :**
Sans autre indication, voir point 7.

(suite page 3)

F

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 29.10.2008

Révision: 15.04.2008

Nom du produit **Körapur 690 RAL 7037 - Komp.A**

(suite de la page 2)

- Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :

1330-20-7 xylène, mélange d'isomères, pur

VME (France)	Valeur momentanée: 442 mg/m ³ , 100 ppm Valeur à long terme: 221 mg/m ³ , 50 ppm risque de pénétration percutanée
IOELV (Union Européenne)	Valeur momentanée: 442 mg/m ³ , 100 ppm Valeur à long terme: 221 mg/m ³ , 50 ppm Peau

100-41-4 éthylbenzène

VME (France)	Valeur momentanée: 884 mg/m ³ , 200 ppm Valeur à long terme: 442 mg/m ³ , 100 ppm risque de pénétration percutanée
IOELV (Union Européenne)	Valeur momentanée: 884 mg/m ³ , 200 ppm Valeur à long terme: 442 mg/m ³ , 100 ppm Peau

- Equipement de protection individuel :

- Mesures générales de protection et d'hygiène :

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.
Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

- Protection respiratoire :

N'est pas indispensable si la pièce est bien aérée ou si l'aspiration est suffisante.
En cas d'exposition faible ou de courte durée, filtre respirateur; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
A titre provisoire, filtre :
Filtre AX.

- Protection des mains :

Gants de protection, composés du matériau suivant:
Caoutchouc fluoré (Viton)-(0,7mm)

Le matériau cité se réfère uniquement à la résistance chimique vis-à-vis du produit. Un autre facteur important dans le choix des gants adaptés est également la résistance du point de vue de la sollicitation mécanique. Comme celle-ci peut être très variée en fonction des entreprises, nous recommandons à l'utilisateur de contacter le fabricant des gants de protection afin de pouvoir évoquer sa situation particulière. Veiller également à une durée de pénétration élevée et suffisante (> 240 min / EN374) du matériau du gant. Elle doit satisfaire à l'intensité et à la durée de l'exposition au produit.

- Protection des yeux : Lunettes de protection.

9 Propriétés physiques et chimiques

- Indications générales.

Forme :	pâteux
Couleur :	gris
Odeur :	De type solvanté

- Modification d'état

Point d'ébullition :	non applicable
-----------------------------	----------------

- **Point d'éclair :** 25°C

- **Température d'inflammation :** 465°C

- Limites d'explosion :

inférieure :	1,0 Vol %
supérieure :	7,6 Vol %

(suite page 4)

F

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 29.10.2008

Révision: 15.04.2008

Nom du produit **Körapur 690 RAL 7037 - Komp.A**

(suite de la page 3)

- | | |
|---|------------------------|
| - Pression de vapeur à 20°C: | 9 hPa |
| - Densité à 20°C: | 1,74 g/cm ³ |
| - Solubilité dans/miscibilité avec l'eau : | insoluble |
| - Teneur en solvants : solvants organiques | 10,0 % |

10 Stabilité et réactivité

- **Décomposition thermique / conditions à éviter :** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **Réactions dangereuses**
 - Réactions aux acides
 - Réactions aux agents d'oxydation
- **Produits de décomposition dangereux :**
 - Aucune en cas d'utilisation conforme au dosage et de stockage respectant les prescriptions.

11 Informations toxicologiques

- **Toxicité aiguë :**
- **Effet primaire d'irritation :**
- **de la peau :** Un contact prolongé ou répété avec la peau peut provoquer des irritations cutanées.

12 Informations écologiques

- **Indications générales :**
 - Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou la canalisation.

13 Considérations relatives à l'élimination

- **Produit :**
- **Recommandation :** A éliminer suivant les directives administratives.
- **EWC-Code(s):**
 - Il n'est pas possible de déterminer un code de déchet pour ce produit selon le catalogue européen des déchets car seul l'emploi prévu de l'utilisateur permet l'attribution de ce code. Le code de déchet doit être déterminé en concertation avec le producteur (ou les autorités compétentes).
- **Emballages non nettoyés :**
- **Recommandation :** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

14 Prescriptions de transport

- **Transport par terre ADR/RID et RTMDR/RTMDF (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) (transfrontalier/domestique) :**
- **Classe ADR/RID-RTMDR/F (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) :** 3 Liquides inflammables.
- **Indice Kemler :** 30
- **No ONU** 1866
- **Groupe d'emballage :** III
- **etiquette de danger:** 3
- **Désignation du produit :** 1866 RÉSINE EN SOLUTION
- **Remarques :** => ADR 2.2.3.1.5

(suite page 5)

F

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 29.10.2008

Révision: 15.04.2008

Nom du produit Körapur 690 RAL 7037 - Komp.A

(suite de la page 4)

- Transport maritime IMDG ((ordonnance sur le transport de produits dangereux) :

- Classe IMDG :	3
- No ONU :	1866
- Label	3
- Groupe d'emballage :	III
- No EMS :	F-E,S-E
- Polluant marin :	-
- Désignation technique exacte :	RESIN SOLUTION

- Transport aérien ICAO-TI et IATA-DGR :

- Classe ICAO/IATA :	3
- No ID ONU :	1866
- Label	3
- Groupe d'emballage :	III
- Désignation technique exacte :	RESIN SOLUTION

15 Informations réglementaires

- Marquage selon les directives CEE :

- Phrases R :

10 Inflammable.

- Phrases S :

23 Ne pas respirer la vapeur/l'aérosol.

51 Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

16 Autres données

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Destiné exclusivement à l'utilisation industrielle.

- Légende des phrases R- se rapportant aux matières citées sous chapitre 3 (caractéristiques du produit, voir sous chapitre 15) :

10 Inflammable.

11 Facilement inflammable.

20 Nocif par inhalation.

20/21 Nocif par inhalation et par contact avec la peau.

38 Irritant pour la peau.

- Service établissant la fiche technique :

Abteilung: C-U Qualitäts- und Umweltmanagementcenter

(department: C-U Quality- and Environmentalmanagementcenter)

F